

***Délégation Académique pour les Arts et la Culture***

***Rectorat de Bordeaux***

**APPEL A PROJETS EAC 2024-2025**

**Ecoles et établissements scolaires publics et privés**

**PREMIER et SECOND DEGRES**

La délégation académique pour les Arts et la Culture (DAAC) de l’académie de Bordeaux, avec la DRAC et les partenaires territoriaux et culturels, se mobilise, ce troisième trimestre, pour contribuer activement à la recherche d'actions et d'activités EAC dans une ambition réaffirmée au service de l’éducation artistique et culturelle en 2024-2025.

Ainsi, les professeures et les professeurs bénéficieront d'un appel à projets (AAP) nourri par ces collaborations institutionnelles et associatives (« projets clés en mains »), mais également ouvert à leurs propres initiatives ( « projets libres »).

C’est bien la construction commune par tous les acteurs d’une offre généreuse d’EAC qui permettra, à terme, à travers les projets que vous conduirez, de confronter encore davantage d’élèves, à la rentrée prochaine, à l’esprit de découverte, à la démarche créative, à l’échange, à l’approche critique, à l’expression et la pratique pour lesquels l’appui pédagogique reste essentiel à la mise en œuvre.

L’appel à projet annuel s’ouvre de la mi- mai à la mi-juin 2024, pour vous permettre d’inscrire les classes dans les actions et les activités d'éducation artistique et culturelle 2024-2025 les plus diverses, qui vous paraitront adaptées et qui, dès lors, les séduiront.

1. **Les propositions de l’appel à projets 2024-2025 : une consultation facilitée**

**Un catalogue *AIRTABLE* est consultable en ligne**, par les équipes pédagogiques. Il ne demande pas d’interaction, mais constitue une base documentaire actualisée au quotidien pour vous guider dans l’inscription à la campagne *ADAGE*.

1. ***AIRTABLE* vous présente des « propositions clés en mains », préparées au niveau académique avec les partenaires des collectivités et du secteur artistique, scientifique et culturel, ou conçues par des collectivités territoriales.**

Ces offres directes de projets et événements EAC « clés en main » s’affichent en cadres- images, accessibles selon sa navigation libre, grâce aux filtresde l’outil :

* Sélectionnez un domaine particulier de l’EAC : arts visuels et patrimoine ; cinéma et audiovisuel ; culture scientifique, technique et industrielle ; histoire et mémoire ; éducation aux médias et à l'information ; livre et lecture ; musées ; musique ; spectacles vivants (danse, théâtre et arts du cirque) …
* Sélectionnez le périmètre territorial exploitable par l’école ou l’établissement : académie, département, groupements de communes, commune …
* Recherchez une nature ou forme spécifique de l'offre : atelier artistique ou scientifique, résidence, manifestation culturelle locale ou nationale...).

Des propositions et projets enrichiront au fil de l’eau ce catalogue, qui souhaite livrer au final l’offre la plus exhaustive possible, sous la présentation la plus facilitante. Des propositions indépendantes des partenaires, non traitées sous *ADAGE*peuvent aussi y paraître.

1. **Des demandes particulières des écoles et établissements peuvent toujours s’exprimer sur ADAGE, marquant son action EAC dans le moyen ou long terme (ateliers ; résidences), où exploitant une idée innovante des équipes (« projets libres avec-ou sans demande d’accompagnement »)*.*** Une courte information sur *AIRTABLE* vous rappelle donc que ces initiatives des écoles, groupement d’écoles, établissements ou groupements d’établissements feront, à l’issue des campagnes de saisies, l’objet d’examen et validation.
2. **Une autre information sur AIRTABLE est spécifiquement dédiée au 1er degré pour indiquer la coexistence de campagnes départementales**, **gérées par les DSDEN.** Elles sont à consulter sur les sites respectifs des directions départementales qui peuvent vous proposer, symétriquement ou non des propositions clés en mains, des possibilités de projets d’écoles ou des offres territoriales (COTEAC : contrats territoriaux EAC notamment).
3. **Les modalités de participation à l’appel à projets 2024-2025**

* **Si vous adhérez à une proposition académique du catalogue *AIRTABLE,***des fiches-projets sont déclinées pour chaque offre, dont les principes et descriptions peuvent être repris dans les rubriques du formulaire d’inscription *ADAGE*. Le titre de la campagne devra être recherché sur [ADAGE](https://portailrh.ac-bordeaux.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Farena%2F).

1. A NOTER : le feuillet de prévision financière du projet sur ADAGE est un outil relevant du pilotage budgétaire des écoles et établissements, disponible pour les équipes de direction ; il n’est pas exigé par les services académiques lors du dépôt des projets sauf en cas de demande de complément de financement DAAC – à la différence des autres rubriques (descriptif, classes concernées etc.).
2. **Dans tous les cas, proposition « prête à l’emploi » ou initiative de l’école ou de l’établissement, les projets peuvent solliciter un accompagnement des DAAC :**

* Un appui en conseil, ou formation pour réussir sa démarche de projet peut être formulée
* Une demande subsidiaire de participation en termes financiers peut être exprimée.

1. **Les règles de validation dans le cadre de l’appel à projet 2024-2025**

**Les projets des écoles et des établissements doivent tous être saisis dans ADAGE dans les délais de l’appel à projets 2024-2025.**

**Les IEN comme les chefs d’établissements doivent exprimer un avis sur chaque demande. Afin de ne pas invalider l’appel à projets 2024-2025, en l’absence d’expression locale de ces avis, l’échelon académique des DAAC est habilité à se substituer pour en évaluer la pertinence.**

**Des commissions départementales MEN – MCC examineront et valideront les projets saisis dans *ADAGE* début juillet *2024*.**

D’évidence, les « projets libres » à l’initiative école(s) ou établissement(s) doivent respecter les principes fondamentaux de l’EAC (cf. Charte de l’EAC de 2016) et si possible aux orientations des projets d’école ou d’établissement. **Ces « projets libres » seront examinés A L’EXCEPTION de ceux déposés, pour 2024-2025, par des structures scolaires n’ayant pas assuré le renseignement des projets réalisés dans l’année en cours 2023-2024** (renseignement de l’action réalisée avec les élèves participants).

Il est important de rappeler en effet que seul **le recensement *a posteriori* de la bonne réalisation de l’action garantit sa visibilité, mais surtout permet de renseigner le parcours EAC individuel de l’élève, grâce à la saisie de sa participation.**

**D’autre part, des crédits MEN seront le cas échéant, répartis, dans le cadre de ces commissions et dans les limites de l’enveloppe allouée, SOUS LA CONDITION expresse, POUR LE SECOND DEGRE, d’absence avérée de crédits pass Culture disponibles.**

Les délégués académiques et leurs équipes des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers comptent sur votre implication en retour pour partager l'information des dates de cette campagne AAP, entre la mi-mai et mi-juin 2024 et pour inciter chacun à se projeter dans l’intérêt de la généralisation de l’EAC au bénéfice de tous les élèves.

Nous vous engageons, par ailleurs, à visiter le site de la DAAC de votre académie pour prendre connaissance des organisations spécifiques de chacune ; et d’assurer une veille de l’actualisation d’*AIRTABLE* comme d’ADAGE, jusqu’à sa clôture.

Pour répondre à vos questions et vous accompagner dans la conception de vos projets d'EAC, les DAAC des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers, les douze DSDEN et la DRAC de Nouvelle-Aquitaine vous assurent de leur écoute.

***Les liens utiles à l’accès AAP 2024-2025 :***

* [Catalogue des dispositifs EAC de l’académie de Bordeaux Appel à projets mi-mai /mi-juin](https://airtable.com/appq0kV84OaKnNWXE/shropzq9wHrzQQ7SN)
* [Catalogue des dispositifs EAC Région Académique de Nouvelle-Aquitaine](https://airtable.com/appq0kV84OaKnNWXE/shrletIGsGyyEhmfm)
* [ADAGE](https://portailrh.ac-bordeaux.fr/login/ct_logon_mixte.jsp?CT_ORIG_URL=%2Farena%2F)